

Cfdt:

NOUVEL ACCORD !

LA DIRECTION NE VOUS DIT PAS TOUT
TRAID-UNION NE SAIT PAS TOUT
LA CFDT ÉCLAIRE TOUT !

PIÈGE #7

NOUVEL AVENANT ... AVENANT OU PAS ?!

Salariés ex-Steria M1 ou M2 : nouvel avenant au contrat de travail qui pourra être proposé !

L'avenant n'est pas précisé dans l'accord, ce sera donc à la tête du client... Comme souvent chez Sopra Steria, en ajoutant au passage possiblement des petites clauses en plus ?! RTT, prime vacances, conditionnement du 13^{ème} mois etc. Soyez vigilants !

Salariés ex-steria M2 : ce nouvel avenant au contrat de travail baissera le salaire net après impôt !

Les M2 ont une partie de leur salaire payé en heures sup (héritage Steria). Il y aura réintégration de ces 3h30 dans le salaire. Sauf que ces heures sup des M2 étaient défiscalisées ! Les réintégrer dans le salaire diminuera donc le salaire net !

Contactez un représentant CFDT pour vous aider à relire votre avenant !

#Pensez-y pour voter en 2023 !

